

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le jeudi 19 mai 2005 à compter de 13 h 25 dans la salle des audiences publiques, aux bureaux de la CCSN situés au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

J. Dosman

A. Graham

M.J. McDill

M. Taylor

M.A. Leblanc, secrétaire

J. Lavoie, avocat général

S. Gingras, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : I. Grant, P. Webster, G. Cherkas, R. Jammal, P. Fundarek, G. Schwarz, T. Schaubel, K. Lafrenière, A. Blahoianu, B. Howden, L. Colligan, G. Lamarre, G. Martin, P. Wong et P. Thompson

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Énergie Nouveau-Brunswick : R. White, J. Slade et J. McCarthy
- Bruce Power : D. Hawthorne
- Canspec Group Inc. : T. Levey et T. Matthews
- Ontario Power Generation Inc. : P. Charlebois et P. Tremblay
- Hydro-Québec : A. Ouellet et R. Lemieux
- Énergie atomique du Canada limitée: P. Fehrenbach, B. Kupperschmidt, G. Koroll, B. McCamis, B. Lange et G. Archinoff

#### Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 05-M27.A, est adopté tel que présenté.

#### Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la Commission. M. A. Leblanc fait fonction de secrétaire; S. Gingras est la rédactrice du procès-verbal.

#### Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.

4. Depuis la tenue de la réunion du 6 avril 2005, les documents CMD 05-M26 à CMD 05-M35 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'annexe A du procès-verbal.

#### Procès-verbal de la réunion tenue le 6 avril 2005

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2005 (réf. CMD 05-M28) tel quel.

#### Rapport sur les faits saillants

6. Le personnel soumet le Rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2005-04 (CMD 05-M29). Les renseignements suivants sont présentés verbalement pendant la réunion.
7. En ce qui a trait au point 4.1.1 du CMD 05-M29 concernant la panne d'entretien prévue à la centrale nucléaire de Point Lepreau, la Commission demande plus d'information sur le rythme de détérioration de la conduite d'alimentation. Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB) répond que, d'après des inspections réalisées au début de 2005, la lente apparition des fissures dans les conduites d'alimentation est conforme à ce qui était prévu, en se basant sur l'expérience passée. Énergie NB est confiante que ces inspections ont permis d'évaluer adéquatement la condition des conduites d'alimentation.
8. En ce qui concerne le point 4.1.2 du CMD 05-M29 relativement à la défaillance d'un transformateur électrique à la tranche 6 de la centrale de Bruce-B, le personnel signale que, la tranche a depuis été remise en service. Elle a été mise à l'arrêt pour des raisons sans rapport avec le problème du transformateur.
9. Concernant le déversement signalé d'huile minérale associé à la défaillance du transformateur de la tranche 6, la Commission demande des détails sur la quantité d'huile déversée et sur les conséquences de ce déversement sur l'environnement. Bruce Power répond qu'environ 6 000 des 17 000 gallons d'huile minérale contenue dans le transformateur ont été déversés dans le lac Huron. Le reste de l'huile a été récupéré. Bruce Power ajoute que la majeure partie de l'huile sur la surface du lac a été récupérée et que le ministère de l'Environnement de l'Ontario a pris des échantillons et a conclu que l'eau potable n'était pas contaminée et qu'il n'y avait pas de dommage important pour l'environnement.
10. La Commission veut savoir si des travailleurs ont subi des effets négatifs à cause de la fumée du feu qui s'est également déclaré pendant la défaillance du transformateur. Bruce Power répond qu'aucun travailleur n'a été exposé à la fumée pendant l'incident

- parce que les transformateurs sont situés à l'extérieur, dans un endroit relativement isolé.
11. En ce qui a trait au point 4.1.3 du CMD 05-M29 concernant des problèmes de stockage des matériels de combustible à Bruce-A, le personnel de la CCSN signale que Bruce Power a apporté des améliorations considérables aux tranches 3 et 4, mais qu'il reste encore des problèmes importants aux tranches 1 et 2.
  12. En réponse aux questions de la Commission à ce sujet, Bruce Power explique que ses employés semblaient de l'avis que, comme les tranches 1 et 2 étaient à l'arrêt et qu'elles étaient vides de combustible, il n'était pas nécessaire que l'inspection de ces zones soit aussi rigoureuse que pour les tranches 3 et 4. Bruce Power ajoute que la haute direction a depuis précisé aux employés que cela n'était pas acceptable. Le personnel de la CCSN est confiant qu'une entente sera bientôt conclue avec Bruce Power à ce sujet.
  13. La Commission veut savoir si ce problème est lié à des lacunes dans la formation. Bruce Power répond que selon elle, le problème est davantage lié à l'établissement uniforme de normes à la grandeur de l'organisation plutôt qu'à la formation. Le personnel de la CCSN est d'accord avec Bruce Power.
  14. La Commission demande au personnel de la CCSN et à Bruce Power de lui présenter un rapport d'étape sur la question de la protection contre le feu à la première réunion de la Commission qui aura lieu après la présentation, au personnel de la CCSN, du plan d'action proposé de Bruce Power et de son calendrier de suivi des conclusions de l'inspection. Le rapport devrait comprendre des photographies des sites en question afin d'aider à la compréhension de la Commission.
  15. En ce qui a trait au point 4.1.5 concernant l'exposition au rayonnement des extrémités d'un opérateur de radiographie industrielle employé par Canspec Group Inc. (Canspec), le personnel de la CCSN présente à la Commission l'information supplémentaire suivante :
    - les fabricants du type d'appareil impliqué dans l'incident ont reçu une certification de la CCSN pour une modification qui permettra de réduire le risque que la source soit déconnectée;
    - le personnel de la CCSN a examiné les mesures correctives proposées par le titulaire de permis et les a trouvées insuffisantes pour empêcher que des incidents similaires ne se reproduisent;

**SUIVI**

- Canspec a signalé un incident similaire, survenu le 13 mai 2005, à un autre endroit. Cet incident impliquait une source de rayonnement beaucoup plus puissante.
16. La Commission s'interroge sur les raisons possibles expliquant les actions du travailleur pendant l'incident d'exposition des extrémités signalé dans le CMD 05-M29. Canspec répond qu'elle a travaillé en étroite collaboration avec le personnel de la CCSN au fil des ans afin d'améliorer son programme de formation. Malgré la formation reçue, le travailleur n'a suivi la procédure. Canspec considère également qu'il y a des problèmes dans la conception de l'appareil et que ces problèmes ont contribué à l'incident. Le personnel de la CCSN est d'accord avec le titulaire de permis et ajoute que la formation est la principale cause de l'incident.
17. La Commission demande des renseignements sur l'état actuel du travailleur impliqué dans l'incident. Canspec répond que le travailleur a été réassigné à un travail non radioactif. L'entreprise ajoute qu'aucun effet négatif provenant de l'incident n'a été observé sur la santé du travailleur.
18. En réponse à une question de la Commission sur la possibilité que la contrainte du temps d'exploitation soit une des causes de l'incident, Canspec explique qu'il s'agit d'un facteur possible, en plus du fait que l'opérateur a été interrompu plusieurs fois pendant l'exécution de son travail. Le personnel de la CCSN appuie les déclarations de Canspec.

#### Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

19. En ce qui a trait au Rapport d'étape sur les centrales nucléaires (CMD 05-M30), le personnel de la CCSN présente l'information suivante pendant la réunion :

- La tranche 6 de Bruce est maintenant à l'arrêt.

#### Rapport annuel 2004 du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada

20. En ce qui a trait au CMD 05-M31 et au CMD 05-M31.A, le personnel de la CCSN présente son rapport annuel 2004 sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada.
21. Dans le cadre de sa présentation, le personnel présente des rapports de mi-parcours pour Darlington et Gentilly-2. La Commission avait demandé ces rapports de mi-parcours lorsqu'elle avait renouvelé les permis de ces centrales, en janvier 2003 et en novembre 2002, respectivement. Dans sa présentation orale des rapports de

- mi-parcours pour les centrales de Darlington et Gentilly-2, le personnel de la CCSN ajoute de l'information, pour la période de rapport complète, concernant des questions soulevées au moment du dernier renouvellement, y compris l'état des programmes des titulaires de permis qui étaient cotés « Une amélioration s'impose ».
22. La Commission demande plus de renseignements sur la raison pour laquelle les titulaires de permis semblent avoir de la difficulté à améliorer les domaines cotés C – une amélioration s'impose. Les représentants des titulaires de permis répondent que les délais apparents sont principalement liés à la quantité de travail requis pour apporter toutes les améliorations, plutôt qu'à un manque d'attention à l'égard de ces problèmes.
  23. La Commission demande plus de détails sur les 18 violations au complément d'effectif qui ont été signalées pour la centrale de Bruce-B. Le personnel explique que ces violations sont relativement mineures et portent sur des questions comme le dépassement de la limite d'heures de travail pour diverses raisons.
  24. La Commission demande des détails sur le programme d'inspection périodique pour le système caloporteur et les systèmes de sûreté de Point Lepreau et de Bruce-B qui ne répondent pas aux exigences. Le personnel de la CCSN explique que les problèmes sont liés à l'utilisation de normes qui ne sont pas à jour. Il mentionne que, bien que ce problème nécessite une attention, les risques associés sont mineurs et acceptables.
  25. En réponse à une question de la Commission qui veut savoir s'il y a des problèmes de dotation à la centrale de Point Lepreau, Énergie NB explique que, bien qu'elle s'attende à ce que la dotation représente un plus grand défi dans quelques années, la centrale possède actuellement un complément adéquat d'employés qualifiés.
  26. La Commission fait part de ses préoccupations concernant les problèmes de radioprotection signalés à la centrale de Gentilly-2 et demande des explications supplémentaires. Hydro-Québec reconnaît que les changements exigés pour améliorer la situation prennent du temps à mettre en oeuvre. Cependant, la société énumère plusieurs mesures prises récemment pour remédier à la situation.
  27. En conclusion, la Commission suggère que les titulaires de permis de centrales nucléaires distribuent ces rapports à leur conseil d'administration respectif.

Rapport intérimaire sur les activités de déclasserement de l'établissement de recherche et d'essai nucléaires des laboratoires Whiteshell

28. En ce qui a trait au CMD 05-M32 et au 05-M32.A, le personnel de la CCSN présente le premier rapport intérimaire sur les activités de déclasserement de l'établissement de recherche et d'essai nucléaires de Whiteshell. La Commission avait demandé au personnel de lui présenter des rapports intérimaires semestriels pendant les six années d'autorisation du permis de déclasserement délivré par la Commission en janvier 2003. Le prochain rapport de mi-parcours sera présenté au printemps 2007.
29. La Commission demande à EACL comment elle saisit et documente les connaissances d'exploitation et la mémoire collective qui seront utiles pour les activités de déclasserement actuelles et à venir. EACL confirme qu'un programme complet est en place à cet égard. Elle explique aussi qu'elle a mis en oeuvre un plan de renouvellement du personnel et de relève, ainsi qu'un système de classement des documents pour chaque édifice. Le personnel de la CCSN appuie les déclarations d'EACL.
30. En réponse à d'autres questions de la Commission sur la qualité des sédiments de la rivière Winnipeg en aval du site, EACL présente un résumé des activités entreprises pour surveiller les sédiments. Les conclusions sont que les sédiments touchés pendant l'opération ne nécessiteraient pas de remise à neuf dans le cadre du programme de déclasserement.
31. Tel que l'avait demandé la Commission, EACL donne plus de détails sur les canalisations souterraines de l'installation qui contiennent les déchets à haute radioactivité provenant des opérations passées, y compris le moment où les déchets seront retirés de là ainsi que le processus de déclasserement qui sera utilisé.
32. La Commission demande des renseignements supplémentaires sur les activités d'information publique avec les collectivités locales. EACL répond qu'elle est activement engagée avec les collectivités locales au moyen du Comité de relations publiques. EACL informe également Manitoba Conservation et la Première nation Saugeen des développements à Whiteshell.

Rapport de mi-parcours sur l'établissement de recherche et d'essai nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée à Chalk River, en Ontario

33. En ce qui a trait au CMD 05-M33 et au 05-M33.A, le personnel de la CCSN présente un rapport de mi-parcours sur les Laboratoires de Chalk River (LCR) d'EACL. Au moment de renouveler le

- permis du site, en mai 2003, la Commission avait demandé qu'un rapport de mi-parcours soit préparé.
34. La Commission s'interroge sur l'état des problèmes de communications relevés antérieurement entre le personnel de la CCSN et EACL. Le personnel de la CCSN répond qu'à son avis, les parties comprennent mieux, maintenant, les questions à régler, surtout depuis la tenue de plusieurs réunions.
35. À la demande de la Commission, EACL fournit des renseignements détaillés sur la fuite signalée de tritium aux LCR qui s'est retrouvé dans la rivière des Outaouais. EACL est d'avis que le tritium rejeté ne pose pas de risque important pour l'environnement. Le personnel de la CCSN est d'accord avec EACL, mais indique qu'il s'attend à ce que EACL détermine la source de la fuite et prenne les mesures d'atténuation appropriées.
36. La Commission se préoccupe de ce qui semble être une approche généralement réactive de la part d'EACL afin de déterminer et de régler les problèmes de conformité. EACL fait part de son désir et de son intention d'être plus proactive à l'égard des questions qui préoccupent la CCSN.

Participation du Canada à la troisième Réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, du 11 au 22 avril 2005

37. En ce qui a trait au CMD 05-M34, le personnel de la CCSN présente un résumé de la participation du Canada à la troisième Réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, qui a eu lieu du 11 au 22 avril 2005.
38. La Commission est satisfaite et félicite les membres de l'équipe qui ont produit ce rapport.
39. La Commission demande plus d'information sur la façon dont le concept de Bilan périodique de la sûreté (BPS) est appliqué dans le contexte de la réglementation. Le personnel de la CCSN explique que le BPS consiste en un examen approfondi du rendement prévu afin de confirmer le fondement de l'autorisation, y compris un examen complet de l'expérience en exploitation, un examen des problèmes de sûreté soulevés, une comparaison des fondements de l'autorisation avec les normes modernes et une justification des différences ou des mises à niveau.
40. En réponse à d'autres questions de la Commission, le personnel de la CCSN explique que l'Équipe internationale d'examen de la réglementation (EIER) est un service offert depuis quelques années par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Un

certain nombre d'examens ont été réalisés chez plusieurs organismes de réglementation.

#### Stratégie de réglementation pour la radiographie industrielle

41. En ce qui a trait au CMD 05-M35, le personnel de la CCSN présente un rapport sur sa stratégie de réglementation pour la radiographie industrielle. Ce rapport présente la mise en oeuvre d'une mesure qui lui a été demandée lors de la réunion de la Commission tenue le 6 avril 2005.
42. La Commission demande plus de détails sur la façon dont le personnel compte vérifier que les travailleurs de la radiographie industrielle portent toujours leur dosimètre pendant qu'ils travaillent. Le personnel explique que l'on peut vérifier cela en comparant la dose cumulative indiquée sur le dosimètre avec le nombre d'enregistrements déclarés par un travailleur. Un écart considérable serait un indicateur d'un problème avec la pratique du dosimètre.
43. La Commission demande si le personnel de la CCSN prendra des mesures pour augmenter les activités de conformité en Alberta où un nombre relativement plus élevé et grandissant d'activités de radiographie industrielle sont réalisées en association avec l'industrie gazière et pétrolière. Le personnel répond qu'il a déjà augmenté ses activités de conformité au bureau régional de l'Ouest et qu'on s'affaire à évaluer le besoin de ressources supplémentaires.
44. La Commission félicite le personnel de la CCSN de son intervention rapide dans ce dossier.

#### Clôture de la réunion publique

La portion publique de la réunion prend fin à 19 h 50.

---

*Présidente*

---

*Rédactrice du procès-verbal*

---

*Secrétaire*



ANNEXE A

CMD	DATE	No. dossiers
05-M26	2005-04-12	(1-3-1-5)
Avis de convocation de la réunion du 19 mai 2005		
05-M27	2005-05-03	(1-3-1-5)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le jeudi 19 mai 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14 <sup>e</sup> étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
05-M27.A	2005-03-31	(1-3-1-5)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le jeudi 19 mai 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14 <sup>e</sup> étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) – Renseignements supplémentaires		
05-M28	2005-05-03	(1-3-1-5)
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 6 avril 2005		
05-M29	2005-05-02	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants no. 2005-4 pour la période du 18 mars 2005 au 28 avril 2005		
05-M30	2005-05-03	(1-3-1-5)
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 18 mars 2005 au 2 mai 2005		
05-M31	2005-05-03	(26-1-0-0-0)
Rapport annuel du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada en l'an 2004		
05-M31.A	2005-05-02	(26-1-0-0-0)
Évaluation de la sécurité du site pour le Rapport annuel 2004 du personnel de la CCSN sur le rendement en matières de sûreté des centrales nucléaires au Canada (contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité et n'est pas accessible au public)		
05-M32	2005-05-09	(37-20-15-0)
Rapport d'étape sur le déclassement de l'établissement de recherches et d'essais nucléaires des laboratoires de Whiteshell		
05-M32.A	2005-05-03	(1-11-27-3)
Rapport d'étape sur le déclassement de l'établissement de recherches et d'essais nucléaires des laboratoires de Whiteshell (contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité et n'est pas accessible au public)		

05-M33 2005-05-09 (24-1-0-0)

Rapport de mi-parcours concernant l'établissement de recherches et d'essais nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée, située à Chalk River (Ontario)

05-M33.A 2005-05-03 (1-11-27-2)

Rapport de mi-parcours concernant l'établissement de recherches et d'essais nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée, située à Chalk River (Ontario) (contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité et n'est pas accessible au public)

05-M34 2005-05-03 (29-1-1-0-0)

Participation du Canada à la Convention sur la sûreté nucléaire, du 11 au 22 avril 2005

05-M35 2005-05-03 (15-1-0)

Stratégie de réglementation pour la radiographie industrielle